



ARRETE N° 2024-34 du 17/04/2024

**ARRETE MUNICIPAL DELIVRANT une AUTORISATION de police de la
circulation sur la commune de Grandrieu –
VC n° 39-43 et 47
Le 20/04/2024

Le Maire de la commune de Grandrieu

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,

VU la demande écrite présentée par M. Didier DAUDET, Président de l'association les Verts de la Margeride, Place Saint Michel à Grandrieu par laquelle Mr DAUDET Didier, demande l'autorisation d'intervenir au niveau du plan d'eau dans le cadre d'une grande chasse aux œufs qui aura lieu le samedi 20 avril 2024,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Considérant l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits à partir de 15h00 jusqu'à 19h00, dans la rue ci-après :

- VC 39 (Route du camping), VC 43 et VC 47

Article 2 : Les voies suivantes seront barrées pour sécuriser le plan d'eau :

- VC 47 au croisement de la RD 60
- VC 39 au croisement de la RD 60
- VC 39 en dessous la salle des fêtes
- VC 43 au croisement de la VC 46 et de la VC 39

Article 3 : Cette interdiction sera matérialisée par une signalisation appropriée.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de GRANDRIEU est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à Madame la Présidente du Conseil Départemental.

Fait à GRANDRIEU le 17 avril 2024

Le Maire,

Guy GALTIER

